

Chambéry, le 25 septembre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse en Savoie : prolongation des mesures de restriction des usages de l'eau

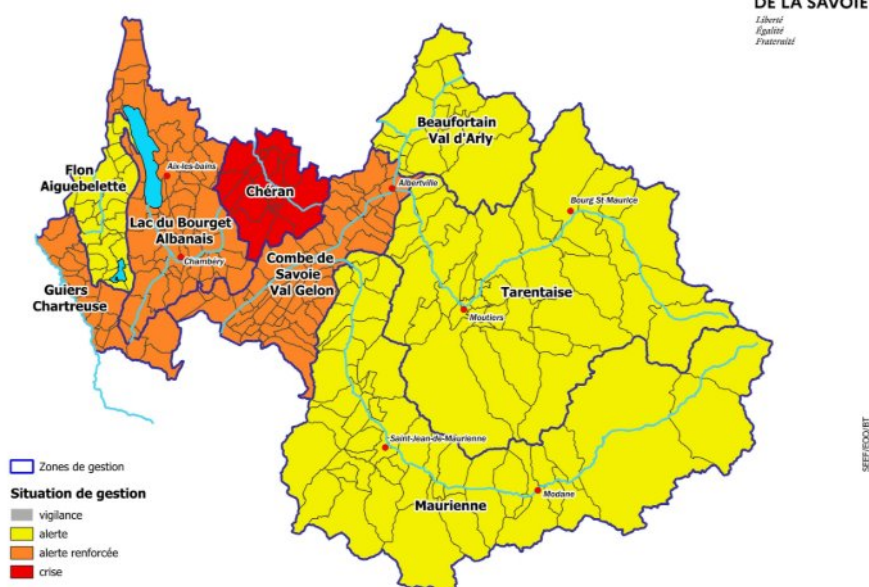
L'état des cours d'eau, des nappes et des sols a continué à se dégrader en septembre, du fait de conditions météorologiques défavorables. Dans ce contexte, les mesures de restriction des usages de l'eau, en vigueur depuis le 5 août, sont prolongées.

Les pluies intervenues entre le 8 et le 10 septembre ont apporté un répit très temporaire aux milieux aquatiques, mais le reste du mois s'est avéré très sec, avec des températures particulièrement élevées pour la période. Les ressources en eau du département, déjà basses fin août, ont donc continué à baisser, atteignant pour certaines des niveaux exceptionnellement bas pour la saison.

Il faudra plusieurs semaines avec des pluies régulières pour que l'état des milieux s'améliore durablement. Les prévisions météorologiques ne vont pas dans ce sens : aucune précipitation significative n'est attendue avec certitude dans les dix prochains jours. La sécheresse devrait donc perdurer encore un certain temps, ce qui confirme la tendance des dernières années, avec des sécheresses de plus en plus longues, s'étalant jusqu'en automne.

Dans ce contexte, les mesures de restriction des usages de l'eau, en vigueur depuis le 5 août, sont reconduites jusqu'au constat de l'amélioration pérenne des ressources en eau.

Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur



Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

Des mesures de gestion et limitation des usages pour préserver la ressource en eau

Les mesures de restriction sont définies dans l'arrêté-cadre sécheresse départemental en date du 7 juin 2023. Elles sont reprises dans l'arrêté préfectoral en vigueur. Les principales mesures à respecter sont reproduites dans l'infographie ci-après et s'appliquent quelle que soit la ressource (eau potable, puits, forage, source privée), à l'exception des eaux de récupération de pluie.

L'arrêté préfectoral nouvellement signé prévoit la prolongation des mesures de restriction jusqu'au 30 octobre, sauf amélioration pérenne de la situation d'ici là.

Ressources

Pour plus d'informations sur la gestion de la sécheresse en Savoie et le suivi de la situation, vous pouvez consulter :

- le site national de référence [VigiEau](#)
- le site internet des [services de l'État en Savoie](#)



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SÉCHERESSE : PRINCIPALES MESURES À RESPECTER POUR LES PARTICULIERS ET LES COLLECTIVITÉS

	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
 Arrosage des pelouses, massifs fleuris, espaces verts		 entre 8h et 20h		
 Arrosage des terrains de sport		 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h	
 Arrosage des potagers		 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h	 entre 8h et 20h
 Prélèvement à usage domestique dans les cours d'eau et nappes				
 Lavage de véhicules		 hors stations professionnelles	 hors stations professionnelles	
 Laver les façades, toitures et voiries				
 Remplir les piscines privées		 hors 1er remplissage et mise à niveau	 hors 1er remplissage et mise à niveau	
 Fonctionnement des fontaines à circuit ouvert				

**Des mesures de restriction spécifiques s'appliquent également aux entreprises et aux agriculteurs.
Retrouvez le détail par profil d'utilisateur sur**

<https://bit.ly/GestionSecheresse-Savoie>

**Chaque
geste compte**

**Restrictions d'eau ?
Restez informé sur
[VIGIEAU.GOUV.FR](https://vigieau.gouv.fr)**



Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr